

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 68

Dépôt du rapport des liquidateurs judiciaires dans le site internet dédié

Le rapport écrit des liquidateurs judiciaires destiné à informer les actionnaires sur l'état de la liquidation et son évolution depuis l'assemblée générale du 19 novembre 2019 est déposé sur le site internet dédié. Ce rapport a pour objectif de remplacer la tenue physique de l'assemblée générale.

Le 5 novembre 2020, les liquidateurs judiciaires ont envoyé une lettre à chaque actionnaire inscrit au registre avec, entre autres, une invitation à faire parvenir d'éventuelles questions aux liquidateurs et le code d'accès à un site internet dédié.

Subséquemment les liquidateurs judiciaires ont reçu de nombreuses questions, auxquelles ils se sont efforcés de répondre dans leur rapport.

Il est rappelé que l'accès au site internet dédié se fait à partir de www.luxalphainliquidation.lu. Les personnes désirant se connecter devront disposer de leur nom d'utilisateur (*user name*) et du mot de passe (*password*). Le nom d'utilisateur correspond au numéro de leur compte dans le registre de LUXALPHA, le mot de passe est repris dans la lettre du 5 novembre 2020. Chaque actionnaire inscrit a reçu cette lettre et ces données. Nous suggérons que les investisseurs, qui n'auraient pas encore reçu copie de ces documents de la part de l'actionnaire inscrit dont dépend leur position, les réclament auprès de ce dernier.

Les liquidateurs judiciaires ne peuvent envoyer ces documents directement aux investisseurs.

Luxembourg, le 3 décembre 2020

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME